

Nom de la société

Cornèr Banca SA

Déclaration de statut fiscal américain pour Société et structures financières similaires

Conformément aux réglementations applicables en vertu de la loi fiscale des États-Unis relative à la retenue d'impôt à la source ainsi que de l'«Accord entre la Suisse et les États-Unis d'Amérique sur leur coopération visant à faciliter la mise en œuvre de FATCA», et afin de déterminer correctement si, aux fins de la législation américaine, les comptes liés à la/aux Relation(s) bancaire(s) ouverte(s) au nom de la Société sont réputés être des comptes américains, des comptes détenus par des FFI non participants (*Non participating FFI*) ou des comptes non américains, la Société déclare et confirme ce qui suit à Cornèr Banque SA. Les mots clés sont définis dans les glossaires respectifs.

Ni le présent document, ni les explications écrites ou orales qui s'y rapportent ne constituent un conseil fiscal. La banque recommande de contacter un conseiller fiscal qualifié, si nécessaire.

1 Déclaration de statut FATCA

1.1 La Société est-elle une U.S. person?

Une société de capitaux ou une société de personnes est une *U.S. person* si elle est constituée ou administrée aux États-Unis, ou selon le droit américain ou le droit d'un des États américains. Un trust est une *U.S. person* s'il satisfait à la fois au test de juridiction («court test») et au test de contrôle («control test»). S'il ne satisfait pas à l'un des deux tests, un trust n'est pas considéré comme une *U.S. person*.

- Oui** Veuillez joindre le formulaire 833 et le formulaire W-9 de l'IRS complété (en indiquant en particulier le TIN), dûment signés, puis passer au point 2.
- Non** (veuillez passer au point 1.2)

1.2 La Société est-elle un bénéficiaire effectif exempté?

Le terme bénéficiaire effectif (*beneficial owner*) exempté désigne toute entité (*entity*) considérée comme tel selon l'Annexe II d'un accord intergouvernemental (IGA) applicable (et les éventuelles dispositions et instructions nationales respectives) ou les dispositions d'exécution du Trésor américain (*U.S. treasury regulations*). Les entités typiquement considérées comme bénéficiaires effectifs exemptés incluent les institutions étatiques (*governmental entities*), les organisations internationales, les banques centrales, les fonds de pension ainsi que les entités entièrement détenues par celles-ci.

- Oui** (veuillez passer au point 2)
- Non** (veuillez passer au point 1.3)

1.3 La Société est-elle une institution financière?

Le terme institution financière (*financial institution*) désigne une entité considérée comme telle selon un IGA applicable (et les éventuelles dispositions et instructions nationales respectives) ou les dispositions d'exécution du Trésor américain (lorsqu'aucun IGA ne prévoit de définition). Bien que les définitions respectives diffèrent légèrement, elles visent à couvrir les institutions financières au sens large, telles que les banques, dépositaires, courtiers, gestionnaires de fortune, véhicules de placement collectif, compagnies d'assurance-vie et certaines sociétés holding ainsi que certains centres de trésorerie. De plus, la définition inclut les entités d'investissement (*investment entities*) gérées professionnellement telles que – par exemple – certaines sociétés d'investissement à caractère personnel ou des trusts.

- Oui** Compléter la question 1.3.1, 1.3.2 ou 1.3.3 selon le cas, puis passer au point 2.
- Non** (veuillez passer au point 1.4)

1.3.1 Veuillez indiquer le Global Intermediary Identification Number (GIIN) de l'éventuelle entité (sponsor).

GIIN Nr: _____

1.3.2 Communication du statut FATCA de la Société

1.3.3 Owner Reporting Statement aux fins de FATCA

La Société demande à la Banque d'être traitée comme *Owner Documented Foreign Financial Institution* (ODFFI) aux fins de la loi américaine FATCA et de l'accord intergouvernemental (IGA) conclu entre la Suisse et les États-Unis. En conséquence de cela, la Banque, en sa qualité de *Designated Withholding Agent*, transmet à l'Internal Revenue Service (IRS, l'administration fiscale américaine) toutes les informations nécessaires concernant les **Equity Owners** (titulaires d'actions) et/ou **Debt Holders** (détenteurs de titres de créance) directs ou indirects de la Société (selon la définition donnée ci-après) qui satisfont aux exigences d'une **Specified US Person** (cf. les **définitions** des termes respectifs dans le Glossaire).

Owner Reporting Statement concernant les propriétaires directs et indirects de la Société

Ayant reconnu et se référant à la définition de *Specified US Person*, la Société déclare, le cas échéant, avoir les *Equity Owners* directs et indirects, ainsi que les *Debt Holders* directs et indirects, suivants, ayant le statut de *Specified US Person* indiqué ci-dessous, et déclare aussi accepter de fournir une documentation supplémentaire valable pour n'importe quel *Equity Owner* ou *Debt Holder* tel que spécifié ci-après, comme l'exige la Banque:

Equity Owners ou Debt Holders directs et indirects

(veuillez fournir toutes les informations requises pour tout Equity Owner ou Debt Holder, direct ou indirect)

Equity Owner ou **Debt Holder**

Nom et prénom / Raison sociale

Adresse complète (rue, ville, code postal, pays)

n'est pas une Specified US Person ou est une Specified US Person

Equity Owner ou **Debt Holder**

Nom et prénom / Raison sociale

Adresse complète (rue, ville, code postal, pays)

n'est pas une Specified US Person ou est une Specified US Person

Si plus de deux Equity Owners ou Debt Holders directs ou indirects doivent être indiqués, veuillez joindre une liste séparée.

1.4 Status NFFE

1.4.1 Confirmation du statut NFFE de la Société

NFFE active (*Active NFFE*), autre qu'une NFFE (sponsorisée) rapportant directement ((Sponsored) Direct Reporting NFFE) (veuillez passer au point 2)
Comprend les entités qui exercent une activité opérationnelle différente de celle d'une institution financière.

NFFE passive (*Passive NFFE*), veuillez passer au point 1.4.2

1.4.2 Certaines des personnes exerçant le contrôle (controlling persons) sur la NFFE passive sont-elles des personnes américaines spécifiées (specified U.S. persons)?

Le terme personnes exerçant le contrôle désigne une ou plusieurs personnes physiques qui exercent le contrôle sur une société.

Oui Veuillez indiquer, dans la liste ci-dessous, le nom complet, l'adresse et le numéro TIN de chaque personne exerçant le contrôle qui est une personne américaine spécifiée. Veuillez joindre en outre le formulaire 833 et le formulaire W-9 de l'IRS complété (en indiquant en particulier le TIN), dûment signés, puis passer au point 2.

Nom et prénom

Adresse

TIN

Nom et prénom

Adresse

TIN

Si plus de deux personnes exerçant le contrôle doivent être indiquées, veuillez joindre une liste séparée.

Non (veuillez passer au point 2)

1.5 Changement du statut Non-US Person

Lorsque, conformément à la législation fiscale américaine, le statut de *Non-US Person* se voit modifié, la Société est tenue d'informer immédiatement par écrit la Banque d'un tel changement.

1.6 Vérification du statut US Person

Si:

- (i) le statut fiscal de la Société et/ou de l'ayant droit économique de l'une ou plusieurs Relation(s) de la Société ouverte(s) auprès de la Banque, passe du statut de *Non-US Person* à celui de *US Person*, en raison soit d'un changement de situation de l'entité ou personne en question, soit d'une modification de la législation fiscale américaine, ou
- (ii) en raison de toutes autres circonstances et malgré la présente déclaration, la/les Relation(s) ouvertes au nom de la Société est/sont devenue(s) une/des Relation(s) d'une *US Person* au sens de la législation fiscale américaine,

et si, à ce moment-là, la Société n'accepte pas de dûment remplir et signer le formulaire fiscal IRS W-9 pour la Banque,

la Société confère par la présente à la Banque le mandat irrévocable:

- (i) de vendre et liquider tous ses avoirs selon les usages commerciaux en vigueur et sans préavis, avec déduction de l'impôt américain à la source selon le taux applicable à l'aliénation des titres en question, et de verser ce montant à l'US Internal Revenue Service (IRS), conformément au contrat de «Qualified Intermediary Agreement» que la Banque a stipulé avec l'IRS (le versement à l'IRS de l'impôt à la source américain sera exécuté sans annoncer l'identité de la Société titulaire de la Relation, tel qu'expressément prévu par le «Qualified Intermediary Agreement»)
- (ii) de clôturer toutes les Relations avec la Banque, et de transférer tout solde actif sur un compte auprès d'un autre établissement bancaire, que la Société aura désigné à la Banque par écrit.

1.7 Responsabilité

Par la présente, la Société s'engage à collaborer avec la Banque dans toute la mesure nécessaire et à accomplir toutes les démarches et les formalités que la Banque jugera opportunes à cet effet.

La Société est consciente que cela implique que son identité (ainsi que l'identité de tous les ayants droit économiques concernés) sera révélée aux autorités fiscales des États-Unis; par la présente déclaration, elle autorise la Banque, de manière irrévocable, à transmettre à l'IRS toutes les informations relatives à la/les Relation(s) bancaire(s) ouverte(s) à son nom, y compris notamment le nom et l'adresse de la Société, les renseignements relatifs à l'ayant droit économique, une copie du formulaire W-9, les relevés de compte, le montant des avoirs détenus par la Banque, le montant des revenus ainsi que toute autre information relative à la/les Relation(s) bancaire(s) demandée par l'IRS.

À défaut d'indication concernant l'établissement bancaire auquel les avoirs devront être transférés, la Banque émettra un chèque en faveur de la Société.

1.8 Certification

La Société déclare, sous peine de parjure, avoir examiné les informations contenues dans le présent formulaire et déclare qu'à sa connaissance, elles sont vraies, exactes et complètes. En outre, elle certifie:

- être l'ayant droit économique de tous les revenus afférents à l'ensemble des relations ouvertes à ce jour ou qui seront ouvertes à l'avenir au nom de la Société (ou être autorisée à signer pour l'ayant droit économique);
- que l'ayant droit économique n'est pas une US person;
- que les revenus indiqués sur ce formulaire (a) ne sont pas effectivement liés à une activité commerciale ou à des affaires réalisées aux États-Unis, (b) sont effectivement liés à de telles activités mais ne sont pas imposables aux termes du traité sur l'imposition des revenus applicable, ou (c) correspondent à la part revenant à un associé des revenus d'une société de personnes effectivement liés à de telles activités; et
- que pour les opérations de courtage ou de troc, l'ayant droit économique est une personne étrangère exonérée telle que définie dans le Glossaire.

1.9 Certification concernant l'Owner Reporting Statement (ODFFI)

Ayant certifié à la Banque son propre statut d'*Owner Documented Foreign Financial Institution (ODFFI)* (cf. paragraphe 1.3.2 ci-dessus), la Société accepte de déléguer son obligation de notification prévue par la loi FATCA à la Banque et de transmettre à celle-ci toutes les informations requises ainsi que tout document pertinent concernant chaque personne identifiée dans l'*Owner Reporting Statement*, de manière à permettre à la Banque de s'acquitter des obligations en question au nom et pour le compte de la Société.

La Société s'engage à remettre à la Banque un *Owner Reporting Statement* révisé et mis à jour tous les trois ans, sur requête de la Banque. En outre, la Société s'engage à informer la Banque, de sa propre initiative et dans un délai de 30 jours, de tout changement concernant son propre statut (point 1) ainsi que de tout changement relatif au statut de ses *Equity Owners* et / ou *Debt Holders* directs ou indirects (point 2), en transmettant à la Banque un *Owner Reporting Statement* mis à jour, et de remettre à la Banque tous les documents y relatifs dans un délai de 30 jours à compter du changement. La Société reconnaît et accepte en outre que le non-respect de son obligation d'informer la Banque en dû temps d'un changement de statut, de même que toute fausse déclaration relative à son statut, autorise la Banque à clôturer la/les Relation(s) ouverte(s) au nom de la Société.

2. Déclarations et signature

La Société déclare expressément assumer toutes les conséquences découlant directement et/ou indirectement des déclarations ci-dessus, en particulier en cas d'omission de notification de modifications, ainsi que de la vente ou de la liquidation éventuelle des titres détenus, de la clôture des Relations et du transfert de tout solde actif à un autre établissement bancaire, en application des dispositions ci-dessus. Elle renonce par ailleurs, sans aucune réserve, à toute demande d'indemnisation à quelque titre que ce soit. Elle déclare aussi de manière irrévocable, et renonçant par la présente à faire valoir à l'avenir quelque exception ou objection que ce soit, dédommager et exonérer la Banque de toute responsabilité en cas d'action judiciaire, de décision ou d'ordonnance d'une autorité compétente au détriment de la Banque et/ou de tout dommage - y compris des dommages indirects et subséquents -, découlant de ou présentant un lien avec (i) des déclarations fausses, erronées ou incomplètes, (ii) la vente ou la liquidation des titres conformément aux dispositions ci-dessus, (iii) la clôture des Relations et le transfert de tout solde actif à un autre établissement bancaire, conformément à la disposition ci-dessus.

En signant ce formulaire, la Société confirme que toutes les déclarations qu'il contient sont, à sa connaissance, vraies, exactes et complètes.

La présente «Déclaration de données pour Sociétés (personne morales, sociétés de personnes ou autres structures)» annule et remplace toute déclaration fournie antérieurement ou d'autres déclarations analogues; en particulier, seules les signatures des Représentants indiqués sur la liste de la page 1 ci-dessus seront réputées valables.

Lieu et Date

Signature

Signature